

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 août 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Points 28 et 40 f) de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales**

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par l'Organisation des Nations Unies, y compris
l'assistance économique spéciale : assistance
internationale d'urgence pour le rétablissement
de la paix et de la normalité en Afghanistan et
pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre**

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales****Rapport du Secrétaire général****Résumé*

Pendant la période à l'examen, l'activité politique s'est généralement concentrée sur l'organisation des élections, dernière étape officielle du processus de Bonn. Certains des obstacles potentiels entravant l'organisation des élections présidentielle et législatives en septembre, mentionnés dans mon rapport du 19 mars 2004 (A/58/742-S/2004/230), notamment la difficulté de répartir les sièges parlementaires entre les différentes provinces en l'absence de données de recensement fiables, se sont révélés insurmontables. De ce fait, l'Organe mixte d'administration des élections a décidé, après consultation avec le Gouvernement et les partis politiques et sur la base de critères techniques, d'organiser l'élection présidentielle le 9 octobre et de reporter les élections législatives en avril 2005. Les tâches à accomplir sont considérables, qu'il s'agisse de créer les conditions requises pour le déroulement d'élections libres et régulières, ou de la mise en place des

* Le présent rapport a été soumis avec retard pour tenir compte de l'évolution récente du processus électoral.



moyens d'action qui permettront aux futurs organes élus d'exercer leurs fonctions avec efficacité. Les engagements pris par les autorités afghanes et la communauté internationale à la Conférence de Berlin ont permis d'établir une stratégie globale visant à faire avancer le processus de paix. À ce jour, le bilan de leur mise en œuvre est mitigé.

La situation de plus en plus précaire sur le plan de la sécurité continue de menacer les acquis du processus de Bonn. Les incidents survenus étaient aussi bien le fait de terroristes que de diverses factions et de criminels. Ces actes de violence, apparemment commis en toute impunité, ont entraîné la mort de trop nombreux Afghans et d'un nombre croissant de membres du personnel international des organismes d'assistance. Ils ont entravé la mise en place d'institutions nationales viables et la fourniture d'une assistance économique et sociale. Le rapport conclut que pour que le processus de paix puisse avancer, des mesures résolues devront être prises afin de mettre un terme à l'extrémisme, au factionnalisme et au commerce illicite de stupéfiants.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1536 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 26 mars 2004, et des résolutions 58/27 A et B de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 2003. Il couvre la période écoulée depuis le précédent rapport, daté du 19 mars 2004 (A/58/742-S/2004/230), jusqu'au 1^{er} août. Pendant cette période, le Conseil de sécurité a également entendu des rapports oraux les 24 mars (S/PV.4931), 6 avril (S/PV.4941), 27 mai (S/PV.4979), 18 juin et 14 juillet (les deux derniers ont été présentés dans le cadre de consultations privées). Les questions examinées lors des réunions d'information publiques ne seront pas mentionnées de nouveau dans le présent rapport, sauf sous forme résumée.

II. Application de l'Accord de Bonn

A. Conférence de Berlin

2. La Conférence de Berlin organisée les 31 mars et 1^{er} avril 2004 par les Gouvernements afghan, allemand et japonais, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, a permis d'évaluer les progrès réalisés dans le processus de Bonn et de déterminer la voie à suivre. Les participants ont reconnu que la mise en œuvre du processus de paix se heurtait à de graves difficultés; sont convenus des mesures à prendre afin d'assurer l'intégrité du processus électoral et d'un projet de programme d'action postélectoral, et ont souligné la nécessité de réaffirmer le partenariat entre l'Afghanistan et la communauté internationale. Dans son plan de travail approuvé par la Conférence, le Gouvernement afghan a exposé un programme de réformes politiques, sociales et économiques qui devrait être mis en œuvre afin d'achever la transition du pays d'une situation de conflit à une paix et à un développement durables.

3. Un aspect indispensable du partenariat de la communauté internationale avec l'Afghanistan est le soutien financier requis pour assurer la transition après le conflit. À la Conférence de Berlin, le Gouvernement afghan a présenté un rapport intitulé « Assurer l'avenir de l'Afghanistan », qui exposait un programme à long terme d'investissements publics et de réformes internes, afin d'assurer l'autonomie budgétaire de l'Afghanistan. Le rapport estimait à 27,5 milliards de dollars le montant qui serait nécessaire sur une période de sept ans, afin de porter le produit intérieur brut annuel par habitant à 500 dollars, de faire des progrès importants vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et d'éliminer progressivement l'économie illicite liée aux stupéfiants. La communauté internationale a répondu généreusement en annonçant un montant d'environ 8,2 milliards de dollars aux fins de la reconstruction de l'Afghanistan pour la période 2004-2007.

B. Établissement des listes électorales

4. Le processus d'établissement des listes électorales, engagé le 1^{er} décembre 2003, avait permis, au 29 juillet, d'inscrire quelque 8,7 millions d'électeurs, sur un

chiffre estimatif de 9,8 millions, qui ont reçu des cartes d'électeur. Les femmes représentent environ 41 % des électeurs inscrits.

5. La deuxième phase a commencé comme prévu, en mai 2004. Comme indiqué précédemment, elle prévoyait l'expansion progressive du programme des huit centres régionaux à toutes les capitales provinciales et de là aux centres de district. D'une moyenne de 200 équipes d'inscription opérant dans 80 bureaux lors de la première phase, le processus d'inscription a été élargi, dans la deuxième phase, à 3 500 équipes dans 1 800 bureaux, ce qui exige un personnel de plus de 14 000 agents, dont près de la moitié sont des femmes. Contrairement aux attentes initiales, la participation des femmes a augmenté avec l'extension du processus d'inscription au-delà des grands centres urbains. À la fin de la première phase, 29 % des personnes inscrites sur les listes étaient des femmes; ce chiffre est passé à plus de 41% avec, toutefois, d'importantes variations dans la deuxième phase suivant les régions : dans le sud, les femmes ne représentent que 20 % du nombre total d'inscrits, alors qu'elles sont majoritaires dans les hauts plateaux du centre.

6. Les déséquilibres régionaux constatés dans les taux globaux d'inscription sont également préoccupants. Dans certains districts du sud, l'insécurité chronique a empêché les électeurs potentiels de s'inscrire. Si dans la plupart des régions, le processus d'inscription s'est achevé à la fin de juillet, il pourrait être prorogé de quelques semaines dans certains districts, qui ont jusqu'à présent été insuffisamment couverts par les équipes d'inscription. Des mesures seront prises pour redéployer les forces de sécurité vers ces districts afin de permettre aux équipes d'inscription d'opérer. De toute évidence, des arrangements analogues seront également nécessaires pour la conduite des élections.

7. Des mémorandums d'accord concernant l'inscription des électeurs résidant à l'étranger pour l'élection présidentielle ont été récemment conclus avec les Gouvernements iranien (12 juillet) et pakistanais (20 juillet). Ce processus devra nécessairement s'achever dans un délai très court.

C. Élections

8. En mars 2004, à la suite de larges consultations, le Gouvernement a fait connaître son intention d'organiser simultanément en septembre 2004 l'élection présidentielle et les élections législatives. Les élections à la Chambre haute, qui supposent l'élection préalable de conseils consultatifs dans près de 400 districts, ont été reportées au printemps de 2005.

9. Après deux mois de délibérations, le Cabinet a adopté la loi électorale le 27 mai 2004, codifiant ainsi les règles électorales pour la période de transition. La discussion a été centrée sur le désir du Gouvernement de faire en sorte qu'une relation directe soit établie entre les électeurs et leurs représentants au Parlement, et que le système électoral soit aussi simple que possible pour les électeurs. Le Cabinet a opté pour un système de vote unique non transférable, avec des circonscriptions à plusieurs sièges, comme étant le meilleur moyen de concilier ces exigences, compte tenu de l'impossibilité politique d'établir un système avec des circonscriptions à un siège à l'heure actuelle. Le système du vote unique non transférable a été appliqué pour l'élection de délégués aux Loya Jirgas d'urgence et constitutionnelle. Conformément à la Constitution, la loi stipule également qu'en moyenne deux

sièges par province seront occupés par des femmes, soit 68 des 249 sièges de la Chambre basse.

10. Le 5 juin, le décret sur la délimitation des provinces, établissant les divisions administratives à des fins électorales, a été signé, comme l'exige la loi électorale. Deux nouvelles provinces (Panchir et Daikundi) ont été créées en application du décret. La loi prévoyait également l'obligation pour le Gouvernement de communiquer les chiffres de la population de chaque province 30 jours après la publication du décret, afin de répartir les sièges à l'Assemblée. Cette obligation n'a pu être remplie en raison de l'absence de données fiables et compte tenu du caractère hautement politique des chiffres relatifs à la population. Le 10 juillet, le Cabinet a décidé d'utiliser le recensement de 1979 pour l'établissement des chiffres de la population des provinces et demandé à l'ONU de fournir une assistance technique afin de les actualiser et de superviser la publication du résultat final.

11. La loi électorale prévoit que l'Organe mixte d'administration des élections fixe la date des élections 90 jours avant la date du scrutin. Si la Constitution stipule que tous les efforts doivent être faits pour tenir concurremment l'élection présidentielle et les élections législatives, l'Organe a été toutefois contraint de tenir compte d'un certain nombre de facteurs juridiques et techniques affectant la crédibilité même des élections et, comme il a été indiqué précédemment, celle des élections législatives en particulier. Pour que ces dernières puissent se tenir avant le mois du Ramadan, qui, cette année, commence à la mi-octobre, la validation des candidatures à la Chambre basse du Parlement aurait dû être achevée vers la fin de juillet dans les 34 provinces. Ce processus ne pouvait toutefois commencer avant que les chiffres de la population soient disponibles pour toutes les provinces ce qui, comme indiqué plus haut, s'est finalement révélé impossible. La tenue d'élections pendant le Ramadan était généralement considérée comme peu souhaitable et leur organisation aussitôt après aurait pu priver un certain nombre d'électeurs de la possibilité de voter en raison de l'inaccessibilité de grandes parties du pays du fait des conditions hivernales. L'Organe mixte a envisagé la possibilité de reporter les deux élections au printemps prochain, afin de se conformer à la préférence de la Constitution pour des élections simultanées. Il a toutefois renoncé à cette option car la Loya Jirga d'urgence tenue en juin 2002 avait élu le Président et approuvé le Cabinet pour un mandat de deux ans et une prorogation de ce mandat pour une nouvelle période de 10 mois n'était pas considérée comme contribuant à la stabilité. De ce fait, le 9 juillet, l'Organe mixte a annoncé la tenue d'élections séparées. L'élection présidentielle se tiendrait le 9 octobre 2004 et les élections à la Chambre basse et à la Chambre haute du Parlement se tiendraient en avril 2005.

12. La garantie de conditions de sécurité appropriées pour l'élection présidentielle est indispensable. Cinq mille bureaux de vote seront ouverts simultanément dans tout le pays, exigeant un déploiement de sécurité beaucoup plus important que celui qui était nécessaire lors du processus d'établissement des listes électorales. Les candidats doivent être en mesure de faire campagne dans des conditions de sécurité pendant le mois précédant l'élection. Les structures de coordination entre les forces de sécurité intérieures et internationales, établies pendant le processus d'inscription des électeurs, sont actuellement renforcées et constamment améliorées. Afin de créer les conditions voulues pour des élections libres et régulières, une augmentation marquée de l'assistance internationale en matière de sécurité demeure toutefois indispensable. Il est essentiel que cette assistance se trouve en Afghanistan

à temps pour protéger la campagne électorale qui commencera au début de septembre et y demeure au-delà de la tenue des élections législatives.

13. Conformément au calendrier établi par l'Organe mixte d'administration des élections (voir annexe), le dépôt des candidatures à l'élection présidentielle s'est achevé le 26 juillet; à cette date, 23 personnes avaient présenté leur candidature. En ce qui concerne l'homologation des partis politiques par le Ministère de la justice, ce dernier a, à ce jour, officiellement homologué 30 partis sur les 62 qui ont soumis une demande. L'un des aspects les plus difficiles du processus d'homologation a été l'application de la disposition de la loi interdisant l'homologation des groupements politiques qui ont fait partie ou font partie d'organisations militaires non officielles. Il était inéluctable que le processus d'approbation soit laborieux et politiquement difficile, notamment du fait que certains des principaux partenaires au sein du Gouvernement sont ou ont été eux-mêmes des chefs d'organisations militaires non officielles.

14. La majorité des partis homologués ne disposent pas des ressources minimales nécessaires pour organiser une campagne efficace. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a demandé aux donateurs d'aider ces partis et plusieurs organisations internationales ont tenu des ateliers avec eux dans ce but.

Campagne de vérification de l'exercice des droits politiques

15. Comme l'a demandé le Gouvernement afghan, la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et la MANUA ont entamé, le 20 juin, un processus sans limitation de durée, afin d'évaluer l'exercice des droits politiques dans l'ensemble du pays, en accordant une attention particulière aux libertés d'expression, de réunion, d'association et de circulation. Cette démarche aidera les autorités afghanes à remplir leurs obligations en ce qui concerne le processus électoral, en particulier à s'acquitter de leur devoir d'impartialité et de leur mandat consistant à protéger et à promouvoir l'exercice par les électeurs et les candidats de leurs droits politiques. Des rapports conjoints contenant des recommandations seront publiés périodiquement afin d'aider à réunir les conditions nécessaires à l'organisation d'élections libres et justes.

16. Le premier rapport public sur les résultats de la campagne de vérification a été présenté au Président, à la communauté internationale et aux médias le 16 juillet. Ce rapport, qui fera l'objet d'une large diffusion, décrit une tendance générale à l'autocensure parmi les formations politiques, lesquelles sont souvent réticentes à tirer avantage des libertés octroyées par la nouvelle Constitution, par crainte de représailles. Cette crainte est généralement justifiée car les autorités locales considèrent souvent que les organisations politiques et les vues indépendantes constituent une forme de subversion qui doit être combattue ou réprimée. Une deuxième particularité de l'environnement politique au niveau national est le manque d'informations au sujet du processus électoral et l'incompréhension de ce processus, notamment dans les zones rurales. Il faudrait de toute évidence développer résolument l'éducation civique afin que les électeurs comprennent parfaitement le processus et qu'ils puissent exercer pleinement leur choix politique. Une troisième caractéristique est le contrôle rigoureux que les factions locales exercent sur la radio et la télévision d'État à l'extérieur de Kaboul. Au-delà de ces aspects communs, l'environnement politique varie considérablement d'une province

à l'autre. Il est particulièrement restrictif dans des provinces comme Zabul, où un extrémisme violent rend la participation électorale pratiquement impossible (le taux d'inscription des électeurs, par exemple, n'a atteint que 12 % du nombre estimé d'électeurs). Cette situation constitue également un sujet de vive préoccupation à Herat, ville où même les partis politiques homologués par le Ministère de la justice ne peuvent ouvrir de bureau ni s'exprimer. L'expression de vues politiques est évidemment envisagée avec prudence. Toutefois, le processus a enregistré quelques progrès. Dans le nord, le nord-est et les hauts plateaux du centre, on note l'émergence progressive d'un pluralisme politique et le début d'un processus d'organisation politique, même si les vues politiques sont encore exprimées avec beaucoup de prudence. Enfin, à Kaboul, Nangarhar et Khost, il existe un sentiment de liberté d'expression plus marqué, les groupes politiques et les médias opérant relativement librement. Le rapport contient également diverses recommandations concernant le règlement des problèmes identifiés lors de l'enquête. La MANUA et la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan suivront l'application de ces recommandations et établiront un deuxième rapport à la mi-août.

D. Situation sur le plan de la sécurité

17. La situation sur le plan de la sécurité est tendue et s'est même sérieusement dégradée dans certaines régions. Dans le sud, les attentats contre les forces nationales et internationales, les agents électoraux, les fonctionnaires et les agents et installations humanitaires se sont multipliés. Au même moment – et cela constitue une évolution troublante – le nord et l'ouest du pays, qui étaient considérés comme des régions à faible risque, ont été le théâtre de quelques-uns des actes de violence les plus graves qui aient été commis depuis le début du processus de Bonn. Derrière cette campagne de déstabilisation, on trouve toute la gamme des intérêts hostiles au processus de paix, depuis les mouvements extrémistes (Al-Qaida et Taliban, parfois basés de l'autre côté de la frontière) jusqu'aux milieux criminels (notamment des groupes impliqués dans le trafic de stupéfiants) en passant par les milices des différentes factions.

18. Le personnel et les locaux du Secrétariat électoral et les fonctionnaires des Nations Unies ont été la cible d'un nombre croissant d'actes de violence. Le Secrétariat électoral a perdu ses premiers agents dans l'est, où quatre Afghanes employées à la constitution des listes électorales ont été tuées, le 26 juin et le 8 juillet, dans deux attentats à la bombe contre les véhicules qui les transportaient vers des bureaux d'inscription de la province de Nangarhar. Dans la province d'Ourouzgân, dans le sud, des éléments non identifiés ont tendu une embuscade le 24 juillet à un chef d'équipe de l'Organe mixte d'administration des élections et un chef de village qui voyageaient à moto et les ont tués. Quatre jours plus tard, une bombe explosait dans un bureau d'inscription installé dans une mosquée de la province de Ghazni, tuant deux Afghans, dont un agent de l'Organe mixte d'administration des élections, et faisant sept blessés, Afghans eux aussi. Ces événements tragiques avaient été précédés par plusieurs attentats contre des agents électoraux et des fonctionnaires des Nations Unies qui, par chance, n'avaient pas fait de victimes ni provoqué de dommages sérieux.

19. Dans le sud-est du pays, des agents électoraux voyageant à bord de véhicules peints aux couleurs des Nations Unies et escortés par un convoi de véhicules de

police ont été la cible, le 6 juin, d'une attaque prolongée lancée en plein jour par des éléments équipés d'engins explosifs improvisés, de roquettes et d'armes légères. Des roquettes ont été tirées contre un convoi de déminage du Centre de coordination pour l'action antimines de l'ONU en Afghanistan dans le centre et du sud-est, le 12 juin, et contre un complexe du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans la province méridionale de Kandahar, le 18 juin.

20. La réputation qu'avait le nord d'être la région la plus sûre du pays a été sérieusement compromise par une série d'attentats commis en rapide succession. Ainsi, une brutale attaque a coûté la vie à 10 ouvriers chinois du bâtiment à Jilawugir, dans la province de Baghlan, le 10 juin; cinq jours plus tard, un engin explosif improvisé tuait quatre Afghans dans la ville de Koundouz, dont le chauffeur d'un véhicule de l'Équipe de reconstruction provinciale allemande qui passait par cet endroit; un engin explosif improvisé a explosé à côté d'un véhicule de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans la province de Takhar le 10 juin; et, tout au long de la période, un nombre important d'engins explosifs improvisés a été posé sur les routes du nord-est.

21. Le 2 juin, dans la province de Badghis, à l'ouest du pays, des hommes armés ont tendu une embuscade à un véhicule de Médecins sans frontières et ont tué à bout portant cinq membres de cette association (trois expatriés venus de Belgique, des Pays-Bas et de Norvège) et deux Afghans. Quatre jours plus tard, toujours dans la province de Badghis, une grenade était lancée pendant la nuit contre le complexe d'une organisation non gouvernementale, sans toutefois faire de blessés.

22. En sus de ces attentats, le nord et l'ouest du pays ont vu les affrontements entre factions atteindre un niveau sans précédent depuis la chute des Taliban, au point que l'Armée nationale afghane a dû être dépêchée sur place à plusieurs reprises pour rétablir l'ordre. Comme le Conseil de sécurité en a été informé le 24 mars (voir S/PV.4931), des combats à l'arme lourde ont opposé les forces du Gouverneur Ismaël Khan à celles du général Zahir dans la ville d'Hérat le 21 mars. Entre 50 et 100 personnes auraient perdu la vie dans ces affrontements, parmi lesquelles le Ministre de l'aviation du Gouvernement central, qui était le propre fils du Gouverneur; si les témoins ne s'accordent toujours pas sur les circonstances qui ont mené à ces affrontements, nul ne conteste qu'ils aient eu pour résultat de contraindre le général Zahir et ses forces à se réfugier dans la province voisine de Badghis. Dans le cadre d'un accord négocié entre le Gouvernement central et le Gouverneur Khan, des troupes ont été dépêchées à Hérat pour aider à y rétablir l'ordre. Le chef des services de renseignement d'Hérat, qui était impliqué dans l'incident, a été démis de ses fonctions; cependant, son successeur désigné par le Gouvernement central s'est vu interdire l'accès à son bureau par le Gouverneur. Le 4 juillet, des commandants inféodés au Gouverneur ont mis à sac le bureau temporaire du chef des services de renseignement et agressé ses collaborateurs, dont deux ont été grièvement blessés.

23. Dans la province de Faryab, les tensions entre les factions ont culminé le 8 avril, lorsque le Gouverneur et plusieurs hauts fonctionnaires provinciaux ont été violemment expulsés de leurs bureaux par un groupe de partisans du Jumbesh, qui les accusaient de soutenir une faction rivale. Pendant cet incident, le Gouverneur était protégé par des éléments de l'Équipe de reconstruction provinciale britannique de Mazar-e Charif. Bien que le Gouvernement central ait envoyé des troupes de l'Armée nationale afghane sur place pour y rétablir l'ordre, les factieux ont réussi à

l'empêcher de mettre en place un nouveau Gouverneur. De même, dans les provinces de Samangan et Saripul, des éléments factieux continuent d'empêcher les Gouverneurs désignés de prendre leurs fonctions.

24. Le 17 juin, l'Armée nationale afghane a dû être déployée dans la province de Ghor suite à des affrontements à l'arme lourde entre le commandant de la principale unité militaire de la province et les partisans du Gouverneur. Appuyée par la présence de l'Armée nationale afghane, une délégation de la Présidence a aidé à négocier un règlement, dans le cadre duquel un certain nombre de postes ont changé de titulaires dans la haute administration de la province. Pendant la période à l'examen, il y a également eu des affrontements sporadiques dans les provinces de Farah et Balkh et dans le district de Daikundi.

25. En raison de cette insécurité, l'association Médecins sans frontières a décidé de se retirer de l'Afghanistan après plus de 20 années de présence ininterrompue dans ce pays. Cette décision montre combien il reste de travail à faire pour rétablir les conditions de sécurité nécessaires à la poursuite des activités humanitaires et de développement.

26. Dans l'ensemble, il semble que l'élimination par le Gouverneur Ismaël Khan de ses rivaux à Hérat ait convaincu certains chefs de faction que les fragiles accords de partage du pouvoir appliqués dans plusieurs provinces du nord depuis 2002 pouvaient être dénoncés par la voie militaire en toute impunité. Le risque existe donc de voir cette déstabilisation se propager à d'autres provinces du nord et du nord-est où des factions rivales ont conclu des accords similaires.

27. Il faut absolument mettre un terme à cette dégradation de la situation sécuritaire. Pour cela, il faudra pouvoir compter sur une présence militaire internationale renforcée, dotée d'effectifs suffisants et d'un mandat adéquat, et sur la coopération sans réserve des États voisins. Je me félicite par conséquent de la décision qu'a prise récemment l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de renforcer ses troupes sur place afin qu'elles puissent concentrer leurs efforts sur l'amélioration de la sécurité, et je compte que cette décision sera rapidement mise en pratique.

E. Armée nationale afghane

28. Encadré par les États-Unis d'Amérique avec l'appui de la France, le renforcement de l'Armée nationale afghane a permis de porter l'effectif du Corps central – qui comprend aujourd'hui 15 régiments répartis en trois brigades – à près de 9 800 hommes (dont 118 officiers d'état-major), l'objectif visé étant d'atteindre un effectif de 70 000 hommes d'ici 2009. Trois mille recrues sont actuellement à l'instruction. La mise en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité des recrues et à réduire l'érosion des effectifs se poursuit. Les centres de recrutement de l'Armée nationale qui ont récemment ouvert leurs portes dans 10 grandes villes de province ont commencé à recruter des volontaires, et l'accent est maintenant mis sur la formation de spécialistes du recrutement parmi les militaires afghans. Le taux d'érosion des effectifs est passé de 15 % en novembre 2003 à 1,3 % par mois aujourd'hui.

F. Désarmement, démobilisation et réinsertion

29. Les progrès réalisés sur le plan du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des milices des différentes factions sont insuffisants. L'engagement avait été pris en effet, à la Conférence de Berlin, de désarmer, démobiliser et réinsérer dans la société au moins 40 % des 100 000 hommes qui constituaient l'effectif déclaré des Forces des milices afghanes, et de regrouper toutes les armes lourdes et les placer sous garde effective avant fin juin 2004 au plus tard, c'est-à-dire avant les élections.

30. Au 31 juillet, le nombre des miliciens qui avaient remis leurs armes et s'étaient inscrits au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion s'élevait à environ 12 245, soit un peu plus de 12 % de l'effectif déclaré des Forces des milices afghanes, selon les calculs du Ministère de la défense. La mise en place effective du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, qui est dirigée par le Japon, a cependant fait apparaître que l'effectif réel des milices était nettement inférieur à 100 000 hommes et pourrait se situer autour de 60 000 hommes, voire moins, auquel cas le taux de réalisation du programme serait plus proche de 20 % que de 12 %. Il convient de noter que la participation des différentes milices à ce programme a été inégale. Dans le sud-est, les unités des Forces des milices afghanes ont été pratiquement toutes démobilisées; par contre, dans le sud, le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion a été suspendu parce qu'il s'est révélé qu'on avait besoin d'un nombre minimal de miliciens pour combattre les Taliban et Al-Qaida. Parmi les corps et unités des Forces des milices afghanes dont la participation au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion – mesurée en proportion de leur effectif – a été insatisfaisante, il convient de signaler les troupes inféodées au Ministre de la défense, à savoir le corps central de Kaboul et le corps de Parwan, qui sont les deux corps les plus importants des Forces des milices afghanes. En effet, 5 % seulement de l'effectif de ces unités se sont inscrits au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

31. Sur l'ensemble des officiers et soldats qui ont été démobilisés, environ 10 380 ont commencé leur réinsertion en choisissant les options suivantes : agriculture pour 40 % d'entre eux; formation professionnelle en menuiserie, travail des métaux ou confection pour 39 %; déminage pour près de 10 %; création de petites entreprises pour 6 %; et Police nationale afghane, Armée nationale afghane et équipes sous contrat pour 5 %.

32. Les récents affrontements à l'arme lourde évoqués aux paragraphes 22 à 24 ci-dessus ont montré qu'il importe d'accélérer de toute urgence l'opération de regroupement de ces armes. Le recensement des armes lourdes, dont le lancement avait été retardé en partie à cause de la mauvaise volonté manifestée par certains responsables politiques et commandants de milice, a été finalement mené à son terme à la fin de juillet par les fonctionnaires du Ministère de la défense, avec le soutien du programme Nouveau départ pour l'Afghanistan, des équipes de reconstruction provinciales et de la MANUA. Ce sont, au total, 6 099 armes lourdes qui ont été recensées, dont 1 657 ont été déclarées opérationnelles, 3 071 réparables et 1 371 irrécupérables. Le regroupement a commencé dans quatre régions – Gardez, Kaboul, Shiberghan et Mazar-e Charif – et a permis de réunir 1 461 systèmes d'armes, soit un peu plus de 20 % des armes recensées. La question de la garde des sites de regroupement n'a toujours pas été réglée. Il faut enfin signaler le problème

posé par la présence, dans de nombreuses régions du pays, de quantités considérables de munitions, souvent mal entreposées ou mal gardées.

G. Police nationale afghane

33. L'Afghanistan a terriblement besoin de pouvoir compter sur une police nationale convenablement formée et équipée, à la fois dans la perspective du renforcement progressif de l'État et, plus immédiatement, en prévision des prochaines élections. Les services de police actuels sont en effet handicapés par le manque de policiers véritablement formés, l'insuffisance du matériel mis à leur disposition et leurs lacunes sur le plan de l'organisation et du commandement. Cependant, l'ouverture de cinq centres régionaux de formation professionnelle a renforcé les perspectives de formation des membres de la future Force nationale de police. Ces centres régionaux s'ajoutent à l'Académie de police parrainée par l'Allemagne et au Centre national de formation parrainé par les États-Unis, qui se trouvent tous deux à Kaboul. À ce jour, quelque 19 500 policiers ont reçu une formation répartie en un stage d'introduction de huit semaines en centre national/régional de formation, un stage de quatre semaines réservé aux policiers analphabètes et un programme d'intégration transitoire d'une durée de deux semaines réservé à des agents de police confirmés mais n'ayant bénéficié d'aucune formation professionnelle. Environ 4 000 de ces 19 500 policiers ont suivi une formation d'au moins un an à l'Académie de police. On se rappellera que l'objectif est de former 47 500 agents de la police nationale, 12 500 agents de la police des frontières et 2 500 agents de la police de la route d'ici à la fin de 2005.

34. Les provinces et les districts ne sont pas encore en mesure, faute d'équipement, d'assurer la formation et l'encadrement sur le terrain des nouveaux diplômés. Les Équipes de reconstruction provinciales se sont récemment engagées, chacune dans la mesure de ses moyens et dans son secteur, à soutenir et encadrer les services de police. Ces équipes aident aussi à financer la construction de bureaux pour l'Administration et de commissariats de police et à combler les besoins en moyens logistiques et en matériel les plus criants. Leur aide est certes bienvenue, mais elle ne peut, de par sa nature même, répondre qu'à une partie des besoins.

35. La Conférence sur le rétablissement de la police en Afghanistan, qui s'est tenue les 18 et 19 mai à Doha, a permis de réaffirmer et d'élargir l'appui de la communauté internationale à la police afghane. Sur l'invitation des Gouvernements afghan, allemand et qatari et de l'ONU, 26 pays ont envoyé des délégations à Qatar pour confirmer leur volonté de mobiliser 350 millions de dollars pour financer des programmes de police au cours des prochaines années.

36. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a besoin de recevoir immédiatement de la communauté des bailleurs les quelque 148,6 millions de dollars nécessaires pour payer les salaires des policiers, financer l'équipement et le développement institutionnel de la police et remettre en état les commissariats jusqu'au 31 mars 2005. Pour assurer un versement plus régulier des salaires – les retards de deux à trois mois ne sont pas rares –, on procède actuellement aux essais d'un système « intelligent » de carte d'identité à Kaboul.

H. Réforme du secteur judiciaire

37. Bien que les progrès restent lents, il convient de signaler plusieurs actions menées récemment dans le cadre de la réforme du système d'administration de la justice : un stage d'un an a été organisé à l'intention de jeunes diplômés par l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD), qui a en outre continué de donner des cours à des juges, des procureurs et des fonctionnaires du Ministère de la justice issus tant de Kaboul que des provinces; et l'Italie, qui est la nation-cadre pour ce secteur, a organisé un stage de six semaines sur le Code provisoire de procédure pénale à l'intention de 120 magistrats du siège et du parquet, conseillers de la défense et policiers. Il convient également de mentionner, parmi les progrès accomplis, la création d'une Direction de la justice pour mineurs au Ministère de la justice et le lancement d'un projet pilote d'assistance judiciaire. En ce qui concerne la réforme du droit afghan, les travaux de rédaction d'un projet de loi sur les prisons, d'un code des mineurs et de règlements d'application du nouveau code de procédure pénale se poursuivent.

38. Dans le domaine pénitentiaire, les multiples priorités de l'État et la faiblesse du soutien accordé expliquent la lenteur des progrès réalisés par les bailleurs en ce qui concerne la remise en état des prisons. Au niveau des districts, il existe très peu de locaux où la police pourrait détenir dans des conditions normales les accusés qu'elle appréhende. Malgré ces contraintes, la remise en état des centres de détention de Kaboul se poursuit et le réaménagement de la prison pour femmes de Kaboul est maintenant terminé.

39. D'autres obstacles freinent la réalisation de progrès dans ce domaine : l'insuffisante coordination entre les principales institutions judiciaires, l'influence exercée à plusieurs niveaux par la mafia des stupéfiants infiltrée dans les institutions de l'État, la difficulté de mettre en place d'authentiques organes nationaux de sécurité, les ingérences des autorités civiles et militaires dans l'administration de la justice, et les lacunes du financement et de la coordination des programmes de réforme du secteur de la sécurité.

I. Lutte contre les stupéfiants

40. L'Afghanistan a connu en 2003 sa plus grande récolte de pavot à opium, après celle de 1999, avec un chiffre de 3 600 tonnes, soit plus des trois quarts de la production illicite mondiale. Malgré les efforts entrepris pour enrayer cette montée, tous les indicateurs montrent que la récolte sera encore plus importante en 2004. La culture et la transformation du pavot et le trafic d'opium à grande échelle ainsi que la participation croissante des autorités civiles, militaires et policières risquent d'entraîner l'Afghanistan vers le pire, c'est-à-dire d'en faire un État dont l'économie est dominée par le trafic de drogue. L'essor du trafic de drogue menace les efforts de reconstruction et d'édification de l'État, de même que la paix et la stabilité à plus long terme dans la région. Le trafic fait aussi obstacle aux activités économiques légitimes et à la mise en place d'un état de droit et alimente les tendances factieuses et les éléments antigouvernementaux. Il freine enfin les efforts de démobilisation, de désarmement et de réinsertion du fait que les narcotrafiquants s'entourent de milices privées.

41. Le Ministère de l'intérieur a pris un certain nombre d'initiatives pour mettre fin à cette économie illicite. Sa Cellule centrale de planification a lancé en avril 2004 une campagne d'élimination de la culture du pavot dans 16 provinces où la production est la plus élevée. Exécutée par les gouverneurs de province, cette campagne d'élimination ciblée et sans contrepartie devrait s'achever en 2004. Des rapports préliminaires montrent que l'entreprise risque d'être largement inopérante du fait que les directives ont rarement été suivies et que seuls ont été touchés les champs affectés par des maladies ou donnant un faible rendement. En plus de la campagne menée par les gouverneurs, la Force centrale d'élimination du pavot, constituée de policiers du Ministère de l'intérieur, a commencé en mai 2004 ses travaux d'éradication et a détruit plus de 600 hectares dans la province de Wardak.

42. Les laboratoires clandestins transformant l'opium en héroïne et en morphine continuent de fonctionner et le trafic se poursuit aux frontières du pays. La Force spéciale des stupéfiants du Ministère de l'intérieur, créée en janvier 2004 pour lutter contre le fléau, a bien détruit des laboratoires et effectué des saisies, mais l'ampleur du problème exige une volonté d'agir plus résolue et un plus grand nombre d'agents de la force publique pour que les opérations produisent leur effet.

43. Des mesures ont été également prises pour améliorer la coordination des diverses initiatives prises en matière d'éradication de la culture du pavot et de lutte contre le trafic de drogue. Un groupe directeur de la lutte contre les stupéfiants, présidé par le Conseiller pour la sécurité nationale et relevant de la Direction chargée de la lutte contre les stupéfiants a été créé en mai 2004 avec l'aide du Royaume-Uni et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Conformément à la Déclaration consacrée à la lutte contre les stupéfiants dans le cadre de la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage, qui a été signée à la conférence de Berlin, l'Afghanistan et ses six pays voisins se sont réunis le 30 juin afin de déterminer le soutien concret qu'ils pourraient apporter à la mise en œuvre de la Déclaration, qui prévoit notamment le renforcement de la collaboration entre l'Afghanistan et ses voisins dans la lutte contre les stupéfiants et la création d'une zone de sécurité autour de l'Afghanistan afin d'appuyer les mesures d'interdiction. Il a été convenu que cette initiative serait encouragée au niveau tant multilatéral que bilatéral.

J. Force internationale d'assistance à la sécurité placée sous le commandement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

44. Dans la déclaration de Berlin, le Gouvernement afghan a réitéré la demande qu'avaient faite les participants à la conférence de Bonn afin que des forces internationales soient déployées en Afghanistan jusqu'à ce que les nouvelles forces de sécurité afghanes soient constituées et puissent raisonnablement fonctionner. Depuis les pourparlers de Bonn, mes divers Représentants spéciaux pour l'Afghanistan et moi-même n'avons pas cessé de demander davantage de forces internationales, en sus des équipes de reconstruction provinciales, convaincu que leur présence faciliterait le succès du processus de paix afghan. Il faut donc se féliciter de l'annonce faite au sommet d'Istanbul, les 28 et 29 juin, que l'OTAN non seulement prendra le commandement de quatre autres équipes provinciales mais déploiera aussi de nouvelles troupes pour permettre le bon déroulement des

élections à venir. Je suis sûr que le déploiement de ces moyens supplémentaires sera adéquat du point de vue des effectifs et des tâches à accomplir.

45. Les décisions prises à Istanbul permettront à l'OTAN de mener à bonne fin la première phase de l'expansion de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dans le cadre de laquelle, en plus de l'équipe provinciale de Kunduz, l'OTAN prendra le commandement des équipes existantes à Mazar-e Charif et Maimana et en créera d'autres à Faizabad et Baghlan. L'OTAN a également décidé d'établir une base de soutien avancé à Mazar-e Charif, des bases-satellites temporaires à Sar-i-Pul, Samangan et Shiberghan, une force de réaction rapide, une réserve opérationnelle supplémentaire du niveau du bataillon et cinq compagnies d'infanterie d'une centaine d'hommes pour appuyer chacune des équipes provinciales.

46. Ces moyens supplémentaires seront essentiels pour renforcer la capacité de fournir une assistance directe à la sécurité et appuyer les efforts des équipes provinciales dans le processus électoral. Il est d'ores et déjà évident que les équipes et l'Armée nationale afghane ne suffiront pas pour répondre aux exigences de sécurité dans le cadre des élections. Nous espérons par conséquent que l'OTAN pourra déployer des forces supplémentaires avant la campagne électorale, qui commencera début septembre. Nous exprimons de nouveau notre gratitude aux planificateurs de l'OTAN et de la Coalition pour les travaux qu'ils ont effectués afin de déterminer l'assistance nécessaire pour assurer la sécurité du processus électoral et aider l'Organe mixte d'administration des élections à mener à bien les préparatifs du scrutin.

K. Droits de l'homme

47. La situation des droits de l'homme en Afghanistan demeure très préoccupante. Dans le nord, le nord-est et l'ouest, les commandants agissent en toute impunité et sont considérés par beaucoup comme étant responsables de toute une série de mesures de répression. L'implication des pouvoirs locaux dans les violations commises est particulièrement inquiétante du fait que la participation de ces autorités aux actes d'intimidation, arrestations arbitraires, détentions illégales et occupations par la force conforte le sentiment d'impunité générale et jette auprès de la population le discrédit sur le Gouvernement central. Ce problème se complique du fait que des violeurs confirmés des droits de l'homme ont été à nouveau nommés à des postes officiels.

48. La première exécution depuis la chute des Taliban a été effectuée le 19 avril 2004, lorsqu'un commandant militaire de Paghman a été condamné à mort en mars 2003 après avoir été jugé coupable du meurtre de 20 personnes entre 1992 et 1996. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a demandé instamment que la peine de mort soit suspendue et qu'un moratoire sur les exécutions soit décrété jusqu'à ce que soient appliqués les critères fondamentaux relatifs à l'imposition de la peine capitale. Le Gouvernement a souligné que cette exécution avait eu lieu en raison de la gravité des crimes commis.

49. Conformément à la résolution 2003/77 de la Commission des droits de l'homme, j'ai nommé en avril 2004 un expert indépendant pour les droits de l'homme en Afghanistan, Cherif Bassiouni. Celui-ci collabore avec le

Gouvernement, la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, le Haut Commissariat aux droits de l'homme et la MANUA à l'établissement d'un programme de services consultatifs visant à assurer pleinement le respect et la protection des droits de l'homme et à solliciter, recevoir et diffuser des informations sur les violations dans un but préventif.

50. Des femmes continuent d'être détenues pour avoir transgressé les coutumes sociales; celles qui refusent les mariages forcés ou arrangés sont souvent victimes de « crimes d'honneur » et de menaces de mort. Faute de système d'aide juridique et social, un grand nombre de femmes se retrouvent piégées dans des situations d'abus auxquelles elles essaient parfois d'échapper par des moyens extrêmes, y compris le suicide et l'immolation.

51. Les enlèvements d'enfants continuent aussi d'augmenter. Dans les provinces de Helmand et de Kandahar, notamment, certaines familles hésitent à envoyer leurs enfants à l'école. Les enfants enlevés feraient l'objet d'un trafic à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé. En coopération avec la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, le Gouvernement se penche tout particulièrement sur ce problème et a récemment formulé un plan d'action national pour lutter contre la traite des enfants.

52. Les plaintes concernant les expulsions forcées et les occupations illicites sont toujours monnaie courante dans l'ensemble du pays. Les efforts des tribunaux visant à régler ces questions n'ont généralement pas abouti du fait que de nombreux contrevenants sont liés à des personnages puissants du Gouvernement. Le Président Hamid Karzai a chargé une commission, dirigée par le Vice-Président Karim Khalili, d'enquêter sur cette question, mais cet organe a reconnu que le niveau de corruption des municipalités l'empêchait de remplir sa tâche. Les organismes des Nations Unies, dont le HCR et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ainsi que d'autres organisations internationales, s'efforcent d'aider le Gouvernement à trouver une solution.

L. Relèvement, redressement et reconstruction

53. Le Gouvernement a accompli des progrès sensibles vers l'exécution d'un certain nombre d'engagements figurant dans le plan de travail adopté à la Conférence de Berlin. Dans les domaines de l'administration publique et de la gestion budgétaire et dans certains volets du secteur privé et du développement économique et social, les objectifs fixés ont été atteints ou le seront bientôt au rythme où vont actuellement les choses. Ces succès montrent qu'une volonté politique résolue au niveau national et un appui international et coordonné peuvent permettre de surmonter certains des obstacles importants aux réformes après des décennies de guerre.

54. Les progrès ont été toutefois plus lents en ce qui concerne l'état de droit, l'administration des terres, le désarmement et, surtout, la lutte contre les stupéfiants. Il n'est d'ailleurs pas surprenant que l'absence de progrès soit le plus évident lorsque le processus de réforme va à l'encontre des acteurs et des réseaux informels bien implantés dont les intérêts sont servis par un État faible qui est incapable de faire preuve de poigne ou d'imposer des règles dans l'ensemble du pays. Le processus d'édification de l'État, décrit dans l'Accord de Bonn (voir S/2001/1154) et, plus récemment, dans le plan de travail du Gouvernement, présuppose que les

institutions étatiques pourront maîtriser progressivement les acteurs et réseaux informels qui caractérisent depuis plusieurs années la nature du pouvoir en Afghanistan. Cet objectif doit être atteint grâce à la légitimité croissante du Gouvernement et à l'efficacité progressive de ses organes et institutions tels que la police, les tribunaux et les forces armées. Toutefois, le processus se heurte à la résistance des réseaux d'acteurs informels enrichis par le produit de l'économie illégale – en particulier le trafic de drogue, l'imposition illégale et l'appropriation des terres. Face à cette résistance, la communauté internationale devra redoubler d'efforts pour appuyer les institutions chargées d'assurer l'application des lois, les garanties d'une procédure régulière et la responsabilisation en tant que moyens essentiels de lutte contre la corruption.

55. Peu après la Conférence de Berlin, le Forum de développement de l'Afghanistan a tenu sa deuxième réunion à Kaboul, du 20 au 22 avril, avec la participation d'une quarantaine de délégations. Le Président Karzai a annoncé une série de nouveaux programmes prioritaires nationaux et s'est engagé à remanier la structure ministérielle. Les débats ont facilité la mise au point du budget consacré au développement que le Gouvernement a approuvé le 30 juin 2004. Les dépenses totales dans ce domaine devraient s'élever à 4,5 milliards de dollars et un financement a déjà été trouvé pour un montant de 3,7 milliards de dollars. Le budget est divisé en deux volets, l'un consacré au développement de base et l'autre au développement extérieur. Le premier est entièrement financé et les dépenses de fonctionnement passeront de 458 millions de dollars en 2003 à 609 millions de dollars. Les dépenses consacrées au développement par la filière du Ministère des finances passeront de moins de 200 millions de dollars en 2003 à plus d'un milliard de dollars en 2005. La plus grande partie des fonds ira aux programmes prioritaires nationaux.

56. Le décret sur les réformes et restructurations prioritaires reste le principal outil de changement et de modernisation des fonctions essentielles du Gouvernement. À ce titre, une mesure capitale pour contribuer à réformer la bureaucratie doit consister à rémunérer le personnel clef des ministères et autres entités gouvernementales à un niveau élevé pendant une durée déterminée. Le processus de réformes et de restructurations prioritaires sera ensuite appliqué aux gouvernements provinciaux.

57. Le Gouvernement a également mis en place un cadre intégré pour le renforcement des capacités à court terme. Les fonctionnaires clefs pourront ainsi être rémunérés à des taux comparables à ceux qui sont réservés aux Afghans employés par les organisations non gouvernementales, ce qui donnera au Gouvernement la possibilité de recruter les candidats les plus compétents. Le Gouvernement a par ailleurs élaboré un mécanisme permettant de recruter en qualité de conseillers à long terme des Afghans exceptionnellement qualifiés. Grâce au Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, il est aussi en mesure d'engager au niveau international et pour de courtes durées des spécialistes étrangers chargés d'études techniques, de conception et de faisabilité. La mise en œuvre de ces initiatives pourra régler dans les deux années à venir un grand nombre de problèmes posés par les capacités du Gouvernement.

58. Le Gouvernement a commencé à mettre en place un cadre juridique permettant de tenir les fonctionnaires responsables de l'exercice de leurs fonctions. Le projet de loi sur la gestion des finances et des dépenses publiques prévoit des pénalités à

l'encontre de tout fonctionnaire qui profite de sa position pour obtenir des avantages matériels ou qui use de son pouvoir à mauvais escient. Le projet de loi sur la passation des marchés devrait comporter des dispositions analogues. Le projet de loi sur la fonction publique inclura un code de conduite contenant des règles sur les conflits d'intérêts et d'autres dispositions en vue d'accroître la responsabilité et la transparence. Le Gouvernement a également nommé un nouveau Commissaire chargé de la lutte contre la corruption. Les réformes à apporter aux services du Vérificateur général des comptes et du Procureur général devront toutefois bénéficier d'un appui plus important pour pouvoir être efficaces.

59. Le Programme de solidarité nationale – l'un des programmes prioritaires nationaux – continue de progresser. Plus de 4 300 conseils de développement communautaire ont été élus au scrutin secret et une enveloppe globale de 12 millions de dollars leur a été accordée. Un certain nombre d'ONG chargées de l'exécution du Programme se heurtent à de graves difficultés en matière de sécurité et la réalisation des projets s'en est trouvée ralentie.

60. Du 10 au 12 mai 2004, une conférence de haut niveau sur la coopération économique régionale s'est tenue à Bichkek avec l'appui du PNUD et la participation de fonctionnaires et de dirigeants d'entreprises de la région. Les participants ont examiné des initiatives d'aide au secteur public et au secteur privé et étudié comment la région pourrait contribuer à la croissance économique de l'Afghanistan, l'accent étant mis en particulier sur les efforts visant à réduire les barrières commerciales, à améliorer les infrastructures de transport et à faciliter les problèmes au franchissement des frontières. Dans la déclaration adoptée à la Conférence, les participants ont souligné l'importance de la coopération régionale pour le relèvement de l'Afghanistan et la stabilité de la région. Ils ont aussi instamment sollicité l'appui des donateurs, en particulier pour le développement du secteur privé, grâce à la création d'un fonds de garantie des exportations et de l'investissement.

61. Le Gouvernement afghan a accueilli à Kaboul, du 18 au 20 avril 2004, la deuxième Conférence régionale sur le commerce et l'investissement de l'Organisation de coopération économique, qui a rassemblé 1 000 participants dont des hauts fonctionnaires et des représentants nationaux. La Conférence a pris note des possibilités offertes par l'Afghanistan dans le domaine de l'investissement et du commerce à long terme.

M. Retour des réfugiés

62. Au 20 mai, le HCR avait facilité depuis le début de l'année le retour de 156 426 réfugiés en Afghanistan. Sur ce nombre, 116 404 venaient du Pakistan et 39 897 de la République islamique d'Iran. Depuis que l'opération a commencé en mars 2002, un total de 2 432 127 personnes (429 476 familles) ont reçu une aide au rapatriement, dont 1 990 086 en provenance du Pakistan et 431 310 de la République islamique d'Iran. De plus, 274 128 Afghans sont revenus spontanément de la République islamique d'Iran depuis 2002. Le nombre de rapatriés du Pakistan a augmenté d'environ 30 % en 2004 par rapport à 2003. Il faut aussi tenir compte du fait que l'aide au retour à partir du Pakistan n'a repris que le 1^{er} mars 2004, après une interruption due aux problèmes de sécurité. Sur le nombre de rapatriés de ce pays en 2004, environ 25 % provenaient de camps et 75 % de zones urbaines. Le

Gouvernement estime que 2,5 à 3 millions d'Afghans au moins se trouvent toujours à l'extérieur du pays, en plus des quelque 200 000 personnes déplacées dans le sud et l'ouest du pays.

N. Déminage

63. Le danger constitué par les mines et les munitions non explosées continue d'être extrêmement préoccupant. À l'heure actuelle, ces engins font chaque mois une centaine de victimes, dont plus de 30 % ont moins de 18 ans et 10 % sont des femmes et des petites filles. L'Afghanistan comprend environ 1,3 milliard de mètres carrés de terrains minés, soit 50 mètres carrés pour chaque homme, femme et enfant. Jusqu'à présent, le programme de lutte antimines a permis de déminer à titre prioritaire plus de 300 kilomètres carrés de terrains et 522 kilomètres carrés d'anciens champs de bataille, de sensibiliser environ 10,6 millions d'Afghans au danger des mines et de former plus de 25 000 enseignants dans ce domaine en leur fournissant du matériel pédagogique.

O. Appui de la Mission

64. Les soins médicaux d'urgence constituent à l'heure actuelle la priorité la plus élevée pour l'appui de la Mission. À Kaboul, la clinique du Centre opérationnel des Nations Unies a vu le nombre de ses médecins passer de deux à cinq (y compris un chirurgien et un radiologue), en plus d'un dentiste et d'un chef de laboratoire. Pour chacune des sept antennes régionales à l'extérieur de Kaboul, un médecin va être recruté sur le plan national, du matériel médical a été commandé et une clinique est en cours d'achèvement.

65. Les aéronefs de la MANUA, du PNUD et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sont gérés dans le cadre des opérations aériennes conjointes, en particulier pour les évacuations sanitaires. Les hélicoptères ont déjà été utilisés pour assurer un soutien médical à Gardez, Jalalabad, Kunduz et Panjao. Un véhicule blindé doit être acheté pour chacune des régions et sera déployé dès la livraison, ce qui mettra à la disposition de la Mission 12 engins de ce genre. Les véhicules 4 x 4 utilisés pour les missions vont être équipés de bâches antiprojectiles.

66. Dans les circonstances actuelles, il est évident que de nouvelles mesures de sécurité doivent être prises immédiatement, en particulier dans le domaine des moyens aériens et du personnel de sécurité. Une évaluation des besoins est en voie d'achèvement et ses résultats donneront peut-être lieu à une demande de fonds supplémentaires.

III. Observations

67. Au cours de la période considérée, le progrès le plus marquant enregistré en ce qui concerne le processus de Bonn a sans aucun doute été les inscriptions sur les listes électorales en vue des élections de 2004. Avec 8 659 772 électeurs inscrits au 28 juillet, dont environ 41 % de femmes, le processus va indéniablement de l'avant et constitue à l'évidence un rejet des tentatives des Taliban et d'autres groupes extrémistes pour faire échouer les élections et exclure les femmes de la vie

publique. Des problèmes continuent néanmoins de se poser dans les zones du sud et du sud-est où l'insécurité causée par les violences extrémistes décourage aussi bien les électeurs que les agents électoraux. Au cours des prochaines semaines, nous nous emploierons avec la plus grande énergie à résoudre ce problème et à faire en sorte que l'inscription sur les listes électorales soit aussi équilibrée que possible entre les différentes provinces de l'Afghanistan. Si nos efforts sont fructueux, le nombre d'électeurs inscrits à l'échelle nationale devrait être suffisamment important d'ici à la fin d'août pour donner au futur président toute la légitimité d'un président élu par un électorat largement représentatif.

68. Le processus politique n'a toutefois pas progressé aussi vite dans tous les domaines. Sur le plan des conditions préalables aux élections, la question de chiffres crédibles en ce qui concerne la population des 34 provinces n'est toujours pas résolue et c'est l'une des principales raisons pour lesquelles l'Organe mixte d'administration des élections a décidé de différer les élections parlementaires. Le désarmement accuse également du retard, ce qui explique dans une large mesure pourquoi la vaste majorité des Afghans a approuvé la décision de l'Organe mixte. Il ne fait aucun doute que le sentiment qui règne dans le pays est que les résultats des élections au niveau local seront directement tributaires de la présence ou de l'absence de milices. Au-delà du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, le premier rapport commun sur l'exercice des droits politiques établi par la Commission indépendante afghane des droits de l'homme et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) montre qu'il faut encore faire des progrès dans d'autres domaines si l'on veut assurer un meilleur équilibre des forces politiques.

69. La période considérée a également été caractérisée par une aggravation du problème posé par les trois principales menaces à la consolidation de la paix et de la stabilité en Afghanistan, à savoir les violences extrémistes, l'existence de factions et le trafic de stupéfiants. Les attaques commises par des extrémistes et les infiltrations aux frontières se sont intensifiées, en particulier dans le sud du pays, et, bien que les résultats de l'inscription sur les listes électorales prouvent l'isolement politique de ces groupes dans les faits, l'insécurité qu'ils continuent de créer prive un certain nombre de communautés des bénéfices de la reconstruction, mobilise toutes les ressources des forces de sécurité existantes, ralentit le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion et, d'une façon générale, met à très lourde épreuve le nouvel État afghan, encore fragile. Les problèmes liés à l'existence de factions ont été mis en évidence ces derniers mois par les incidents qui se sont produits à Herat, Badghis, Ghor, Faryab et Balkh et ont montré que les chefs locaux avaient tendance à avoir recours à la violence pour modifier le rapport de forces dans plusieurs provinces, ce que l'Armée nationale afghane n'est pas encore en mesure d'empêcher. Enfin, les mesures d'éradication et d'interdiction se sont jusqu'ici révélées insuffisantes pour mettre un terme au développement de la culture illicite du pavot et du trafic de drogues. Il convient d'ajouter à cette liste l'aggravation de la corruption qui touche aussi bien l'administration centrale que les autorités locales.

70. Cela étant, je dois rappeler que l'aide en matière de sécurité revêt une importance vitale pour l'Afghanistan. Il est essentiel d'améliorer les chances de réussite du processus électoral, mais il est également indispensable de s'employer à décourager la violence venant des factions, de faciliter le déploiement des forces de sécurité afghanes et, notamment, de les aider à mettre un terme au trafic illicite de

drogues. Cette aide reste une nécessité aussi urgente qu'elle l'était après la signature de l'Accord de Bonn. À cet égard, nous nous sommes sentis encouragés par la décision prise par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) lors de son sommet, tenu à Istanbul, d'accroître les forces déployées en Afghanistan, et nous avons bon espoir que les troupes supplémentaires arriveront longtemps avant les élections présidentielles et resteront longtemps après. En s'inscrivant sur les listes électorales, les Afghans montrent qu'ils sont prêts à saisir l'occasion offerte par le processus de Bonn d'édifier un nouveau pays et un nouvel État, malgré les risques que cela comporte. Il s'agit certainement là d'une tâche monumentale à maints égards, mais le peuple afghan s'y attelle avec courage et confiance. Il mérite notre soutien indéfectible.

71. Enfin, je saisis cette occasion pour remercier mon Représentant spécial et le personnel de la MANUA de leurs efforts constants et dévoués au service de l'Afghanistan.

Annexe

Organe mixte d'administration des élections**A. Calendrier du premier tour des élections présidentielles du 9 octobre 2004**

<i>Date</i>	<i>Nombre de jours jusqu'aux élections</i>	
Vendredi 9 juillet	92	Annnonce de la date des élections. Publication du calendrier des élections.
Samedi 10 juillet	91	Début de la présentation des candidatures.
Lundi 26 juillet	75	Clôture de la présentation des candidatures. Dernier délai pour la présentation de la démission des juges, avocats et fonctionnaires qui sont candidats.
Jeudi 29 juillet	72	Publication de la liste préliminaire des candidats.
Samedi 31 juillet	70	Fin de l'inscription sur les listes électorales dans la plupart des provinces.
Lundi 2 août	68	Dernier délai pour la présentation d'objections aux candidatures. Dernier délai pour la notification des candidats par l'Organe mixte d'administration des élections en cas d'éléments à rectifier dans les dossiers de candidature.
Lundi 9 août	61	Dernier délai pour la rectification des dossiers de candidature.
Mardi 10 août	60	Affichage de la liste définitive des candidats par l'Organe mixte d'administration des élections. Dernier délai pour la création de la Commission des médias.
Mardi 24 août	46	Fin de la saisie des données relatives à l'inscription sur les listes électorales.
Dimanche 29 août-jeudi 2 septembre	41-37	Affichage et contestations éventuelles des listes électorales provisoires.
Mardi 7 septembre	32	Début de la campagne électorale.
Mardi 14 septembre	25	Dernier délai pour que l'Organisme mixte d'administration des élections statue sur les contestations éventuelles des listes électorales.
Vendredi 24 septembre	15	Dernier délai pour que l'Organe mixte d'administration des élections certifie et affiche les listes électorales définitives.
Mercredi 6 octobre	3	Clôture de la campagne électorale.
Samedi 9 octobre	0	Élections.

B. Calendrier indicatif des élections parlementaires

<i>Nombre de jours jusqu'aux élections</i>	<i>Mois</i>	
120 au moins	Décembre 2004	Signature par le Président du décret fixant les limites des districts.
110	Décembre 2004	Dernier délai pour la présentation des objections à la délimitation des circonscriptions électorales.
90 au moins	Janvier 2005	Mise à disposition par l'Office central de statistique des chiffres de la population pour chaque province et chaque district. Publication par l'Organe mixte d'administration des élections de la date des élections et publication du calendrier électoral. Ouverture de la présentation de candidatures.
75	Janvier 2005	Dernier délai pour la remise des dossiers de candidature à l'Organe mixte d'administration des élections. Dernier délai pour la présentation de la démission des juges, avocats et fonctionnaires qui envisagent de se porter candidats.
68	Février 2005	Mise au point définitive par l'Organe mixte d'administration des élections des décisions relatives à l'éligibilité des candidatures.
61	Février 2005	Rectification éventuelle des dossiers de candidature.
Date à déterminer par l'Organe mixte d'administration des élections	Février 2005	Dernier délai pour la présentation des objections aux candidatures.
60 au moins	Février 2005	Remise en activité de la Commission des médias par l'Organe mixte d'administration des élections. Affichage des listes des partis et candidats par l'Organe mixte d'administration des élections.
De 32 à 3	Mars-avril 2005	Campagne électorale.
15	Mars-avril 2005	Certification et affichage des listes électorales par l'Organe mixte d'administration des élections.
	Avril 2005	Élections.